

Conseils aux enseignants

Vous accueillez un élève sourd ou malentendant dans votre classe : informations et conseils

Voici quelques réponses aux questions que vous pouvez vous poser.
Elles ne concernent que des élèves utilisant **la langue française parlée et écrite (avec ou sans LfPC)** [le cas des élèves utilisant principalement la LSF (Langue des Signes française) étant différent].



Quelques données de base à connaître

Des profils d'enfants sourds très différents

1 – L'impact de la surdité peut être très différent d'un jeune à l'autre
et sera donc plus ou moins important et plus ou moins visible
en fonction de critères multiples :

- **L'âge d'apparition de la surdité** : avant l'acquisition du langage, les difficultés linguistiques peuvent être plus importantes.
- **Le niveau de surdité** : les surdités légères, moyennes, sévères ou profondes ont des conséquences différentes.
- **Le type d'aide auditive utilisé et son efficacité** : prothèses auditives, implants cochléaires associés ou non à un système de transmission HF (Haute Fréquence ou bluetooth) qui favorise une meilleure réception dans certaines situations.
- **La qualité du bain de langage** dont l'enfant a pu et peut encore bénéficier pour construire ses connaissances et savoir-faire.

Pour plus d'informations, consultez [l'article « du diagnostic à l'appareillage »](#)



2 – Mais un enfant sourd n'est jamais parfaitement entendant.

Il aura sans doute besoin de lire sur les lèvres de celui qui parle.

- **Plus ou moins selon sa capacité auditive** : certains ont besoin de tout voir, d'autres utilisent l'information visuelle en complément si besoin.
- **Plus ou moins selon les situations** : une ambiance bruyante, l'éloignement de celui qui parle augmentent le besoin de lecture labiale.

Efficacité limitée des aides auditives et de la lecture labiale



1 – Lire sur les lèvres ne peut représenter qu'une béquille très imparfaite

- Parce que de nombreux sons de la langue, bien que différents sur le plan sonore, sont identiques sur les lèvres ; on les appelle des « **sosies labiaux** ». Impossible par exemple de voir la différence sur les lèvres entre « main », « pain » ou « bain » ; ou entre des phrases entières comme « il mange des frites », « il marche vite ».
- Parce que d'autres sons sont totalement **invisibles sur les lèvres** (ex : K,G,R).
- Les adultes sourds qui utilisent la lecture labiale, avec plus ou moins de réussite, sont obligés de pratiquer ce que l'on appelle la « **suppléance mentale** » : devant des mots sosies indifférenciables, ils « devinent » le bon mot, en fonction du contexte.
- Pour réussir cette prouesse, **il faut bien connaître la langue française** et l'ensemble des mots possibles ; mais un mot inconnu ou un nom propre **ne pourront pas être lus sur les lèvres**.
- D'autant plus difficile que l'enfant est jeune avec une connaissance imparfaite de la langue.

L'utilisation de la LfPC répond à ce type de problèmes. Découvrez ce qu'est la LfPC à travers les articles suivants :

<https://alpc.asso.fr/langue-francaise-parlee-completee-lfpc-code-lpc/>

2 – Si les prothèses ou les implants sont des aides appréciables, ils ne restituent jamais une audition parfaite

- Un temps **d'éducation auditive plus ou moins long** est nécessaire pour en tirer le meilleur parti.
- **Des lacunes plus ou moins importantes** peuvent subsister, entraînant de nombreuses confusions entre des mots ressemblants, des contresens voire une absence totale de perception de certains mots.
- Certaines situations **empêchent leur bonne utilisation**.



Des conséquences de la surdité diverses au niveau linguistique

L'impact négatif de la surdité sur la bonne utilisation de la langue - parlée et écrite - peut être plus ou moins important.

1 – Niveau de langue - Votre élève peut-il accéder véritablement à ce qui est dit et/ou à ce qu'il lit ?

- Même en cas de diagnostic précoce de la surdité, il peut s'être passé un certain temps pendant lequel l'enfant sourd aura vécu « **dans le silence** » et **l'incapacité de percevoir la langue parlée**. La mise en place d'une bonne adaptation éducative (appareillage, orthophonie, développement des compétences parentales) demande également un minimum de temps.

- Le nombre de situations où l'enfant sourd peut vraiment percevoir les messages avec efficacité est plus limité que pour les enfants entendants : **l'enfant doit être attentif, la communication doit être adaptée.**
- Le développement linguistique de l'enfant sourd peut donc présenter **un retard et un ralentissement plus ou moins important.** Mais ces limites ne sont pas irrémédiables ; un certain nombre d'enfants ou jeunes sourds peut **rattraper ce retard** et accéder à un niveau linguistique équivalent à celui d'un enfant ou jeune entendant de même âge.



2 – Compréhension – Peut-il comprendre ce qui est dit ? Est-ce suffisant ?

- Le bon usage de la langue orale suppose **d'abord que l'on puisse la comprendre.**
- Mais **avant de comprendre**, il faut pouvoir recevoir, **percevoir les sons et les mots de la langue** ; ce qui se fait surtout par l'audition en l'absence de surdité.
- **L'appareillage auditif** et l'aide visuelle apportée par **la LfPC** sont **complémentaires** pour rendre cette perception possible sous une forme audio-visuelle.
- Cependant, l'enfant sourd peut avoir compris sans avoir bien perçu la parole. Lorsqu'on entend mal ou pas certains mots, lorsqu'on ne connaît pas certains mots, on peut souvent en deviner le sens par déduction, en fonction du contexte (les autres mots, la situation, les gestes de l'interlocuteur). Cette compétence est fort utile mais chaque fois que la réception est mauvaise, non seulement la compréhension reste floue mais l'enfant est placé dans l'incapacité de découvrir les éléments nouveaux de la langue, il est donc dans l'incapacité de progresser.

3 – Expression – Parle -t-il « bien » Est-ce suffisant ?

- Les composantes de la parole (soit la forme audible de ce qui est dit) que sont l'articulation, le rythme, la rapidité du débit, l'intonation, la voix...sont liées à **des compétences indissociables du contrôle auditif.** Ce contrôle sera plus ou moins performant selon le niveau de surdité, le type d'appareillage, l'âge de l'enfant.

- Les aides auditives sont de plus en plus performantes et proposées de plus en plus tôt. De ce fait, **de plus en plus d'enfants sourds parlent de façon intelligible**. Souvent même, on ne perçoit pas qu'ils sont sourds.



Les illusions qui pourront vous gêner

L'élève sourd que vous accueillez peut donc :

> présenter **des signes de surdité évidents** plus ou moins perceptibles : difficultés de compréhension, d'expression, connaissance lacunaire de la langue ;

> ou ne présenter **aucun signe extérieur de surdité**, à première vue.

Moins ces signes seront apparents, plus vous devrez être vigilants **car vous pourrez penser que, finalement, cet enfant n'est pas vraiment sourd**.

Dans le meilleur des cas, l'élève sourd qui semble « se débrouiller » le fait au prix **d'une très grande fatigue** susceptible de conduire à des **décrochages** en cours de scolarité.

1 – Compréhension, réception et connaissance de la langue

Evitez donc de penser qu'il n'y a aucun problème si l'enfant « suit » globalement ce qui se fait en classe. Si sa réception n'est pas totale, il peut « se débrouiller » pour comprendre beaucoup de choses. Mais il peut être exposé à **de multiples confusions ou contresens dont il n'a que rarement conscience**. A la question : « as-tu compris ? », il répondra « oui » parce qu'il pensera avoir compris. Vous retrouverez sans doute la difficulté lors des travaux écrits.

2 – Parole, expression et connaissance de la langue

La parole n'est pas en lien direct avec le bon niveau de connaissance de la langue ; un enfant sourd peut avoir assimilé une syntaxe et un lexique satisfaisants et ne pas encore réussir à se faire bien comprendre.

En revanche, il peut avoir **une « jolie parole » mais souffrir de lacunes linguistiques importantes** (pauvreté et lacunes lexicales, difficultés morphosyntaxiques telles que absences d'articles, de pronoms, de conjugaisons).

Ce dernier trouble est plus problématique, s'il n'est pas résolu à court ou moyen terme, dans le cadre des apprentissages scolaires. Les deux difficultés peuvent aussi cohabiter.



Les meilleurs comportements

Vous l'aurez sans doute compris : la surdit  entra ne de nombreuses questions sans r ponses absolues et valables pour tous. Voici quelques conseils de base utilisables en toutes circonstances, en tout cas chaque fois que possible. Elles seront plus ou moins utiles mais jamais totalement inutiles.

1 – Pour favoriser l'audition

- Limitez la distance entre vous et votre  l ve.
- Essayez de limiter les bruits excessifs dans la classe ; dans le cas contraire, favorisez les possibilit s de lecture labiale.
- Ne parlez ni trop fort, ni trop faiblement.

2 – Pour favoriser la lecture labiale

- **Limitez la distance** entre vous et votre  l ve.
- **Evitez les contrejours.**
- **Evitez de vous d placer**, de vous tourner ou d' crire au tableau lorsque vous parlez.
- Ne parlez ni trop vite ni trop lentement ; **inutile d'exag rer l'articulation.**
- Si des commentaires sont faits pendant que les  l ves doivent regarder un support visuel (documents sur table ou au tableau,  criture sous dict e par exemple), ralentissez de fa on   **laisser   l' l ve le temps de voir les deux sources d'information visuelle** (document, l vres du locuteur) en deux moments distincts.

3 – Pour limiter les difficultés de compréhension

- **Soyez redondants** en utilisant des répétitions avec des mots différents, tout en veillant à ne pas trop multiplier les reformulations.
- Utilisez des éléments **visuels complémentaires** du discours (traces écrites, documents, images, objets...).
- Attirez si possible l'attention des élèves **avant de parler**.

4 – Evitez les exercices évaluations ou situations inaccessibles

- Utilisation d'enregistrements audios (en ce cas, prévoyez un exercice de substitution).
- Utilisation de films ou vidéos non sous-titrés.
- Situations d'échange avec les élèves et/ou entre les élèves dans une configuration de classe classique (placez l'élève sourd de façon à ce qu'il puisse voir les autres, répétez éventuellement ce qui est dit, prenez le temps).

Les difficultés peuvent être limitées grâce à :

- > l'accompagnement en classe par un **codeur professionnel en LfPC ;**
- > **des aménagements et adaptations pédagogiques.**

Le recours à ces solutions doit être décidé dans le cadre de l'élaboration **du Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS)**

L'organisation de l'inclusion scolaire

Equipe de suivi de scolarisation et PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation)

Le PPS est un document écrit qui définit les besoins particuliers de l'enfant en situation de handicap au cours de toute sa scolarité, de 3 à 20 ans.

Il est élaboré avec tous les professionnels participant à la scolarisation (dont vous-mêmes), les parents et l'élève dès que possible.

Au sein de votre établissement, l'équipe éducative, sous la responsabilité du directeur ou du chef d'établissement, puis l'équipe de suivi de scolarisation (ESS) sous la responsabilité de l'enseignant référent, renseigneront régulièrement ce document – qui devra faire état des constats et des besoins – avant d'être transmis à la MDPH dont la mission sera de trouver des réponses éventuelles.



De quelles réponses s'agit-il ?

1 – Accompagnements

Le projet de scolarisation peut être associé à **des accompagnements divers, hors de l'école** (orthophonie par exemple) et/ou en classe (soutien pédagogique, intervention d'un codeur en LfPC par exemple).

L'attribution d'une aide humaine (AESH/AVS) devrait être exceptionnelle, les besoins des élèves sourds ne relevant pas, généralement, des compétences de ces personnels ; la présence d'un AESH peut cependant être utile en certaines situations : attirer l'attention de l'élève sourd, prendre en note les informations transmises dans des situations pédagogiques très précises au cours desquelles les tâches essentiellement visuelles l'empêchent de recevoir ce qui est dit par l'enseignant.

2 – Aménagements et adaptations

Lors de la passation d'examens ou concours, les candidats en situation de handicap peuvent obtenir :

- **des adaptations spécifiques de la nature des épreuves,**
- **des aménagements des conditions de passation,**
- **des dispenses d'épreuves ou de parties d'épreuves .**

Logiquement, les besoins reconnus à ce niveau doivent s'appliquer en classe lors des situations d'enseignement et d'évaluation.

Quelques exemples :

- Aménagement d'épreuves orales (exemples : utilisation de l'écrit manuel ou numérique si difficultés d'élocution, présence d'un codeur, temps de préparation supplémentaire, réduction de la quantité des contenus dans la logique du tiers temps lorsque celui-ci ne peut être mis en œuvre.
- Temps majoré pour les épreuves écrites (tiers de temps supplémentaire maximum) ; si ce temps supplémentaire ne peut être mis en place, réduction possible du nombre de questions ou exercices.
- Dispense de parties d'épreuves en Langue Vivante.

Si l'ESS (Equipe de Suivi de Scolarisation) reconnaît des besoins en ce sens, il vous appartiendra de les appliquer sur le terrain scolaire.



Pour vous aider à déterminer les besoins spécifiques d'un élève : Thierry Exbrayat, enseignant spécialisé et formateur, a créé une boîte de jeu couplée à une application numérique nommée « **Concert'actions** ». L'objectif est de transformer les réunions de concertations autour des besoins des élèves en des temps de réflexions et d'analyse, ces temps trop souvent passés à établir et n'en rester qu'aux constats.

https://www.comprendreleseleves.fr/la_boite_a_outils

(Cet outil n'a pas été testé par nos services ; cette information n'est donc pas une recommandation)

Accompagnement par un codeur en LfPC (Langue française Parlée Complétée)

Rôle du codeur (ou de la codeuse) en LfPC



1 – Transmission, mise en accessibilité de la langue parlée

Le codeur retransmet en codant et **de façon silencieuse** (pour ne pas gêner le déroulement du cours) tout ce que dit l'enseignant et ce que disent les autres élèves ; il se place face à l'élève sourd de façon à en être bien visible.

2 – Observation

Il apporte ses observations au sein des équipes concernées (équipe éducative, équipe de suivi de la scolarisation, équipe pluridisciplinaire des professionnels de la surdité le cas échéant) ; il apporte des **informations aux enseignants et aux élèves entendants** de la classe, pour lesquels il peut organiser des cours de LfPC, en fonction des besoins ressentis.

3 – Actions adaptées au profil de l'élève



Lorsque l'élève n'est pas encore dans la capacité totale de décoder la parole codée silencieuse (ce qui est souvent le cas, dans les premiers temps de la scolarité, pour

les enfants de maternelle) mais que les professionnels ont reconnu son besoin de code pour accéder à une bonne réception de la langue, le codeur peut intervenir à **certains moments en parlant à haute voix, en accord avec l'enseignant**. Si nécessaire, **l'entraînement au bon décodage doit être prévu dans le projet** (à réaliser par l'orthophoniste, l'enseignant spécialisé ou le codeur LPC, selon les compétences de chacun) ; les codeurs en LfPC, formés à cette pratique, dispensent majoritairement les séances de décodage.

Lorsque l'élève n'a pas encore atteint le niveau de langue requis pour tout comprendre des discours, le codeur est amené à **adapter les contenus de langue** (simplifications, explications de mots, répétitions, recours au « mimogestuel » ou aux dessins complémentaires)

Lorsque l'élève est capable, grâce à son appareillage, contour ou implant, de recevoir et comprendre un certain nombre d'informations orales sans le code, le codeur intervient de façon moins systématique, plus ponctuelle, par exemple quand l'élève n'a pas compris, quand il y a du bruit, quand plusieurs personnes parlent...il s'agit de permettre à l'enfant sourd de « **regarder et écouter** » **directement l'enseignant quand c'est possible** et d'utiliser le code en complément quand c'est nécessaire.

4 – Limites d'action du codeur

Le codeur LPC est un pédagogue de la langue, mais ce n'est pas un enseignant.

- Il n'enseigne pas lui-même, il ne fait pas de cours parallèle, il n'intervient pas dans le déroulement d'une séquence d'enseignement.
- Il ne juge pas les stratégies pédagogiques choisies par l'enseignant. Son intervention pédagogique doit normalement se limiter à des explications supplémentaires de consignes mal comprises et à des reformulations linguistiques.

5 – Cadre d'emploi du codeur

- Le codeur peut être employé par un service médico-social d'accompagnement, un service indépendant ou la famille elle-même.
- Il n'intervient **jamais à temps complet** : ses temps de présence sont décidés dans le cadre du PPS et peuvent malheureusement être contraints par des limites de ressources.

Votre rôle d'enseignant en ce cas



1 – Aider au choix des moments de codage en classe

La logique veut que l'on privilégie **les moments où le langage oral sera le plus utilisé** dans l'enseignement et/ou les moments où **une réception audio labiale s'avère plus difficile** (séquences bruyantes, moments impliquant de nombreux déplacements des élèves ou de l'enseignant...).

En fonction des éventuelles contraintes limitant les disponibilités du codeur, si les moments choisis n'apparaissent pas conformes aux réels besoins, l'enseignant, dans la mesure du possible, peut apporter quelques modifications dans l'emploi du temps de la classe, de façon à ce que la présence du codeur soit optimisée (si, bien sûr, cela n'apporte pas de préjudice à la bonne organisation pédagogique).

2 – Accepter la présence d'un autre adulte en classe tout en restant le référent pédagogique

La présence du codeur peut vous « libérer » d'une préoccupation de base : **l'enfant sourd a-t-il reçu et compris ce qui lui a été dit ?** Cependant, même pendant le temps de travail du codeur, l'enseignant continue d'être le « maître du jeu ».

- Il lui incombe donc normalement de continuer à faire à l'élève sourd **les remarques éventuelles** au sujet de son travail ou de son comportement.
- **Il est nécessaire de lui parler directement** – et non pas en s'adressant au codeur qui serait chargé de répéter (sauf si besoin).

3 – Faciliter l'intervention du codeur

La situation la plus simple à coder est celle où seul l'enseignant parle devant les élèves. Lorsque l'enseignant pose des questions, lorsque les élèves répondent, lorsque des échanges s'instaurent, le codeur, qui doit signaler les changements d'interlocuteur, peut parfois «être pris de vitesse » ; certes, il aura alors recours à des messages synthétisés si nécessaire ; mais si l'on souhaite que l'élève sourd puisse lui-même répondre aux questions et participer aux échanges, il convient de ralentir un peu le déroulement des opérations (laisser le temps de la réflexion après une question avant d'interroger un élève, répéter parfois une question, ou répéter quelques réponses apportées...cela facilitera les choses pour l'élève sourd...et les autres également la plupart du temps). **En effet, l'élève sourd reçoit toujours l'information codée avec un léger temps de décalage.**

Lorsqu'un support écrit est utilisé par l'enseignant (texte de dictée par exemple), une copie remise au codeur facilite sa transmission en lui permettant de l'adapter au rythme de l'élève sourd qui, dans ce genre de situation, ne peut regarder en même temps le document, son livre ou son cahier et le codeur.

Merci d'avoir pris le temps de lire ces informations. Vous ne pourrez sans doute pas tout mettre en œuvre dans un premier temps. Mais votre collaboration est essentielle pour permettre aux élèves sourds de suivre leur scolarité dans les meilleures conditions. Ils vous en remercient.

Informations complémentaires :

https://alpc.asso.fr/category/accompagnement_scolaire/